

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2003)

Heft: 165-166

Artikel: Officiers et soldats suisses de l'armée du Premier empire

Autor: Bodinier, Gilbert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Officiers et soldats suisses de l'armée du Premier empire

Suisse Magazine reproduit une contribution apportée lors d'un colloque organisé par la Société historique de Rueil-Malmaison en 2001. Pour tout savoir sur la petite et la grande histoire des soldats suisses qui ont servi l'Empire.

Après le licenciement des régiments suisses en septembre 1792, le service des soldats de la Confédération n'avait pas été complètement interrompu car un certain nombre d'entre eux s'enrôlèrent dans les armées de la Révolution, d'autres entrèrent dans l'armée du Piémont ou le régiment anglais de Roll. Ils purent aussi se faire employer en Hollande, en Sicile et en Espagne. La convention du 18 novembre 1798, signée entre la France et les cantons, stipulait qu'un corps de 18 000 hommes devait servir sous les drapeaux de la République, la capitulation du 29 septembre 1803 ramena ce chiffre à 16 000.

Les difficultés de recrutement

La contribution demandée à la Suisse n'avait apparemment rien d'excessif car, sous l'Ancien Régime, elle fournissait 20 000 hommes à la France et, à cette époque, la demande des autres pays était réduite. Pourtant, le recrutement fut assez difficile. Les soldats enrôlés étaient des volontaires qui recevaient une prime d'engagement. Comme dans l'armée royale, on leur décrivait le régiment comme étant une grande famille où ils



Départ du canton d'Appenzel pour la Grande Armée.

pouvaient s'instruire et seraient récompensés selon leurs mérites. Dans une affiche du 2^e régiment suisse, le colonel de Castella proclamait : " Vous y trouverez comme dans les anciens régiments des écoles d'écriture en français et en allemand, d'arithmétique, d'escrime et de danse. Ceux qui se distingueront par leur conduite, discipline et bravoure, pourront parvenir à tous les grades militaires et dignités de l'Empire. Vos officiers se feront un devoir d'être vos guides et vos chefs seront des protecteurs : accordez-leur votre confiance si l'état des armes a de l'attrait pour vous. "

À la fin de l'année 1807, pour un effectif théorique de 4 182 hommes, le 2^e régiment n'en comptait que 3 600, le 3^e : 3 882. Le 1^{er} régiment avait été constitué avec les débris des demi-brigades. La Suisse devait aussi entretenir le

bataillon de Neuchâtel, dont la levée fut décrétée le 11 mai 1807. Il ne comptait encore que 630 hommes en 1808 et 857 en janvier 1809 ; celui du Valais, qui selon la capitulation du 8 octobre 1805, était constitué de 960 hommes, n'en avait que 559 le 9 décembre 1807. Après la création du département du Léman, ce bataillon fut incorporé le 16 septembre 1811 dans le 11^e régiment d'infanterie légère.

Pour remédier à la pénurie des effectifs, on incorpora, après la campagne de 1806, plusieurs centaines de soldats prussiens, mais, le 17 août 1807,

il fut ordonné de renvoyer les soldats qui n'étaient pas originaires de Suisse. Ce n'est que par exception ou ignorance de l'identité des recrutés qu'on incorpora par la suite des étrangers. Des Français s'enrôlèrent au moyen d'extraits de naissance falsifiés et de certificats de bourgeoisie usurpés, et même des réfractaires. Quand la supercherie était découverte, ils étaient renvoyés dans des régiments de leur nation. À l'inverse, des Suisses s'engagèrent dans des corps français.



Musicien 1^{er} régiment en 1810.



Sapeur du 3^e régiment en 1806.

La Confédération étant menacée d'être annexée et soumise à la conscription si elle ne fournissait pas des soldats en nombre suffisant, pour susciter davantage d'engagements, les gouvernements cantonaux augmentèrent le montant des primes et décrétèrent l'engagement forcé de ceux qui prenaient part à des rixes, se livraient au libertinage ou à la mendicité. Napoléon demanda par ailleurs que l'on rappelât les Suisses qui servaient en Angleterre.

Dans la nouvelle capitulation du 8 mars 1812, tenant compte des difficultés de recrutement, le nombre de bataillons de chaque régiment fut ramené de quatre à trois, soit 2 623 hommes. Au total, l'effectif à fournir était de 12 000 hommes et de 2 000 recrues chaque année, ou 3 000 en cas de guerre en Italie ou en Allemagne. Cette charge ne semblait nullement excessive car elle correspondait au contingent exigé de deux départements français d'importance moyenne.

Mais le nombre des soldats sous les drapeaux resta très en dessous des effectifs exigés. À l'époque de la campagne de Russie, le 1^{er} régiment comptait 2 103 hommes, le 2^e : 1 822, le 3^e : 1 743, le 4^e : 1 587, le bataillon de Neuchâtel : 1 027, soit au total 8 272. À la mi-septembre 1812, il ne restait plus que 2 825 hommes sur les rangs, 1 200 étaient dans les hôpitaux, mais ils reçurent un renfort d'un millier

de recrues. Les pertes pendant la retraite furent très importantes : en 1813, le 1^{er} régiment n'avait plus que 587 hommes, dont 210 avaient fait la campagne de Russie, le 2^e : 786, dont 211 rentrés de Russie. Au total, un peu plus de 1 000 hommes avaient survécu à

cette campagne, 1 233 en y ajoutant le bataillon de Neuchâtel. Les soldats faits prisonniers en Russie ne rentrèrent que dans l'été 1814 et ceux qui étaient sur les pontons britanniques au printemps de cette même année. En raison de la faiblesse de leurs effectifs, les régiments furent réduits à un bataillon en 1813. Ils ne prirent pas part à la campagne de 1813, sinon comme troupes de garnison. À l'époque de la chute de l'Empire, le 1^{er} régiment comptait 300 hommes, le 2^e : 300, le 3^e : 358, le 4^e : 80, le reste ayant déserté, le bataillon de Neuchâtel : 13, et 278 éclopés étaient restés dans la place de Mayence. Au total, sans doute moins de 1 500 hommes.

Estimation des pertes

Selon certains historiens, la Suisse a fourni 90 000 hommes à Napoléon, dont la moitié ont été tués. Mais d'après les registres matricules des unités suisses, le 1^{er} régi-

ment avait enrôlé 7 424 hommes, le 2^e : 8 414, le 3^e : 6 962, le 4^e : 7 192, le bataillon de Neuchâtel : 1 279 (mais l'enregistrement s'arrête à la date du 27 juin 1813), celui du Valais : 946, la compagnie d'artillerie : 124, soit au total 33 341. Le département du Léman ne fournissait qu'un contingent de 200 hommes sous le Consulat, il fut porté à 309 en l'an XIII, atteignit 459 en 1800, 660 en 1811, 801 pour le contingent de 1814, soit avec les levées supplémentaires, environ 7 000 hommes. Le canton de Porrentruy, rattaché au département du Haut-Rhin, en aurait donné 4 000. L'historien Schaller évalue le nombre des morts du 1^{er} régiment à 11 892 pour 17 259 enrôlés, soit 69 % alors que cette proportion n'est que de 40 % pour l'ensemble de l'armée napoléonienne. Les pertes des officiers de ce régiment sont aussi supérieures à celles des corps français : 40 % au lieu de 17,5 %. Les auteurs de *L'Histoire des troupes jurassiennes* estiment à 2 000 sur 4 000, le



Infanterie de ligne.

nombre des conscrits qui ont péri, cela s'explique également par le fait qu'ils ont pris part, comme les corps suisses, à la campagne de Russie. Mais les pertes en Espagne ont également été importantes. Les morts par maladie sont aussi nombreux et souvent davantage que ceux qui périssent au combat. Le 1^{er} régiment a perdu 834 hommes sur 4 739, du 20 juin 1805 au 1^{er} mai 1808, le 2^e régiment : 984 de 1807 à 1809, son effectif tomba de 1 500 à 900 malgré l'arrivée de nombreuses recrues et alors qu'une trentaine seulement de soldats avaient été tués. Le 3^e régiment eut 993 morts sur 6 324 enrôlés de 1806 à 1812.

L'importance de la désertion

Si les pertes des Suisses sont plus importantes que celles des Français en campagne, elles le sont aussi en ce qui concerne la désertion. Celle-ci cause souvent autant de pertes que la maladie et les combats. Du 20 juin 1805 au 1^{er} mai 1808, le 1^{er} régiment compte 347 déserteurs auxquels il faut sans doute ajouter la plupart des 247 soldats rayés pour longue absence soit 594 alors que le nombre des décédés est de 834. De 1807 à 1810, 1 572 soldats ont déserté au 2^e régiment, mais 284 sont rentrés, pour 984 morts. Au 3^e régiment, sur 6 324 hommes enrôlés de 1806 à 1812, 917 ont déserté, 562 ont été rayés pour longue absence, mais 237 déserteurs sont rentrés dans leur corps. On trouve dans les souvenirs de Bussy une explication à l'importance de la désertion dans cette unité. À Burgos, dit-il, les Neuchâtelois de ce régiment ont déserté pour

rejoindre le bataillon de leur principauté qui venait d'arriver dans cette ville. Mais, par ailleurs, cette unité connut une forte désertion en 1810. En 1809, en Espagne, un bataillon du 4^e régiment perdit 79 déserteurs et un autre 175, mais il s'agissait surtout de Suisses qu'on avait recrutés dans ce pays, c'est-à-dire des déserteurs des régiments espagnols.

Mais il n'y a pas que les Suisses venant du service espagnol qui désertent. Lors

autres avaient pris du service en Angleterre.

Dès le 7 juillet 1808, la Diète fédérale édicta un règlement pour enrayer la désertion. Il prévoyait la peine de mort pour ceux qui désertaient en présence de l'ennemi et pour les auteurs de complots de désertion. La désertion, non accompagnée de circonstances graves, était passible de huit jours de chaîne, trois mois d'emprisonnement dont la moitié au pain sec et à l'eau, et l'obligation de

préfet de Trévoux leur a délivré des passeports et ils n'ont été arrêtés qu'à Fribourg. D'autres ont trouvé du travail dans les manufactures. Le mariage de Napoléon avec Marie-Louise valut une amnistie aux déserteurs français le 25 mars 1810 ; elle fut étendue aux Suisses le 25 octobre suivant.

Pendant la campagne de Russie, on ne fait pas état de cas de désertion. À la fin de l'année 1813, les Suisses faits prisonniers ont refusé d'entrer dans une légion étrangère au service du tsar. En revanche, la moitié des compagnies du bataillon de Bleuler, en garnison à Delfzil et envoyées à Coverden, passèrent à l'ennemi et s'enrôlèrent dans une légion étrangère au service de l'Angleterre. En 1814, on dénombrait 300 déserteurs suisses dans une légion allemande. Les colonels suisses sollicitèrent leur grâce le 20 juillet, elle fut accordée.

Au total, il apparaît que la désertion a été beaucoup plus forte dans les unités suisses que dans les corps français, mais au moins n'ont-ils pas retourné leurs armes contre eux comme le firent les Saxons et les Bavaois. Cette désertion s'apparente à celle de l'Ancien Régime, on y voit des soldats qui s'engagent et désertent successivement de deux ou trois régiments pour recevoir autant de primes.

En revanche, l'insoumission dans les territoires départementalisés n'a pas été plus importante que dans les départements français. De 1806 à 1810, on compte 301 réfractaires dans celui du Léman, soit 9,4 % des conscrits, alors qu'elle est de 13,1 % pour l'ensemble de l'Empire. Alors que les contingents des conscrits du Léman représentent 0,5 % des levées, il apparaît que



Le maréchal Lannes - Colonel-Général des Suisses - 1807.

de l'attaque de La Puebla de Senabria, défendue par 330 hommes du bataillon Graffenried, des déserteurs servant dans les troupes espagnoles incitèrent leurs camarades à désertir en leur promettant d'être renvoyés en Suisse s'ils le faisaient, sinon ils seraient passés au fil de l'épée ; 48 passèrent à l'ennemi, les 244 qui restaient se rendirent peu après sous la condition d'être renvoyés en France. Mais quand ils débarquèrent à Morlaix, ils n'étaient plus que 133, les

prendre un engagement supplémentaire de six ans. En cas de circonstances aggravantes, la peine était d'un mois de fer, six mois de prison et huit ans de service en sus. Mais ces mesures étaient rendues en partie inopérantes, à cause du laxisme des autorités françaises.

Ainsi, trois déserteurs, partis de Bayonne, ont traversé toute la France sans être inquiétés, au contraire on leur a même donné asile et accordé secours. Le sous-

l'insoumission est devenue un peu plus forte dans ce département que dans l'ensemble du Grand Empire, mais elle est cependant inférieure à celle que l'on trouve dans le sud-ouest de la France et le Massif Central.

Vocations militaires spontanées et service obligé

Certains Suisses entrent au service comme sous l'Ancien Régime, pour fuir des conditions de vie difficiles, ainsi Bussy s'engage alors qu'il était domestique chez sa sœur. Lamon, serrurier à Genève, vivant difficilement,

devance son appel sans attendre l'âge de la conscription, trois frères l'avaient précédé dans cette voie. Maillard, malheureux chez lui et battu par son père s'enrôle comme tambour alors qu'il n'avait pas encore quinze ans. Clemenso, à qui l'on propose un emploi de quartier-maître au bataillon du Valais, se laisse séduire par cette proposition, enchanté "de porter des épaulettes et un uniforme éclatant". C'est aussi pour lui le moyen de quitter une femme qui boit et le trompe.

Mais une réelle vocation existe chez de nombreux mémorialistes, aussi chez les cinq frères Begos qui ont servi sous l'Empire et sont fils d'un officier. Celui qui a

laissé des souvenirs écrit qu'il s'est engagé à seize ans, en 1800, dans un bataillon helvétique, "ayant un goût prononcé pour la carrière des armes, rien n'aurait pu changer ma détermination, pas même les douceurs d'une existence paisible". La gloire dont s'est couverte la Grande Armée a suscité l'envie d'y servir. Schaller avait pensé entrer dans les troupes suisses au service de l'Angleterre où il aurait retrouvé plusieurs compatriotes et deux cousins, mais la perspective de servir "sous les ailes glorieuses de Napoléon" lui fit changer d'avis. On retrouve la même motivation chez Minod qui s'engagea comme simple soldat en 1807. Il s'est, dit-il, comme nombre de ses conci-

toyens lancé dans la carrière militaire après avoir entendu "le récit des mémorables campagnes du général Bonaparte qui suffit pour allumer dans mon cœur le désir d'aller accompagner les drapeaux d'un si vaillant militaire".

Il y a aussi des vocations davantage raisonnées et plus réfléchies voire obligées. Rieu était le fils d'un officier du régiment des Gardes Suisses qui lui fit faire de solides études et le contraignit à entrer à l'école Polytechnique. Insuffisamment doué pour les mathématiques, à sa sortie de l'école, il ne put choisir l'arme du génie et fut contraint de servir dans l'artillerie de marine. Milliet, attiré par la gloire, les hommes et la fortune, jeta son dévolu sur l'école de cavalerie de Saint-Germain, par goût et

par caprice, dit-il. Martin, ayant raté divers examens, faute de devenir professeur, se détermina à entrer à Saint-Cyr, mais il était aussi fortement attiré par la carrière des armes.

Les sentiments des conscrits sont, bien sûr, tout autres. Mayer, qui s'est enrôlé comme remplaçant, note que si plusieurs de ses camarades avaient comme lui le caractère heureux et passaient leur temps à chanter et à faire des farces, "il ne manquait pas de malheureux conscrits qui avaient la maladie du pays et qui, en rêvant, nommaient leur mère ou amante". "Renvoyez-moi chez moi", disait Benezet à ses chefs en ajoutant : "Si tous les soldats étaient comme moi, ils ne se laisseraient pas conduire comme des moutons à la boucherie." Six mois plus tard, il déserta. L'institution des Gardes d'Honneur, destinée à faire servir les jeunes gens de bonne famille qui avaient échappé à la conscription en se faisant remplacer, ne fut pas très bien accueillie à Genève.

(Suite dans notre prochain numéro)

GILBERT BODINIER
SERVICE HISTORIQUE
DE L'ARMÉE DE TERRE.



Artilleurs du bataillon de Neuchâtel en 1810.

Cete article est issu des actes d'un colloque, *Les nouvelles relations franco-suissees aux XIX^e et XX^e siècles, la paix perpétuelle se poursuit*, organisé les 19 et 20 octobre 2001 par la Société historique de Rueil-Malmaison. Les actes sont disponibles à l'adresse suivante : Société historique de Rueil-Malmaison, Ancienne Mairie, 92501 Rueil-Malmaison cedex. Tél. 01 47 32 65 65.